



Communiqué de presse – jeudi 15 novembre 2018

La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher, la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher, la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine et l'Observatoire de l'économie et des territoires s'unissent pour l'avenir de l'agriculture.

Le lundi 26 novembre 2018, à 10h00, les acteurs du monde agricole se réunissent à la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher afin de signer une convention partenariale quadri partite portant sur la mise en place d'une observation mutualisée de l'agriculture.

FAIRE FACE AUX MUTATIONS DU MONDE AGRICOLE

L'agriculture est aujourd'hui confrontée à des mutations sans précédent. L'environnement agricole est en constante évolution et influe sur la profession, amenée à s'adapter continuellement, mais également sur les territoires, notamment en Loir-et-Cher où l'activité agricole demeure solidement implantée. Plus que jamais, l'ensemble des acteurs de la sphère agricole doivent appuyer leurs réflexions et baser leurs actions sur des données récentes, fiables, actualisables et mobilisables à un niveau géographique spécifique.

Actuellement, les données statistiques agricoles, pourtant nombreuses, sont dispersées au sein de plusieurs entités. Certaines d'entre elles sont aussi parfois anciennes, à l'image des informations très détaillées résultant du recensement générale agricole de 2010.

UN REGROUPEMENT UTILE ET NECESSAIRE

Suite à ce constat, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher, la DDT et la MSA, qui du fait de leur activité disposent chacune de certaines informations, ont décidé de la centralisation d'une partie de leurs données. Ce regroupement s'effectue afin de mieux connaître les dynamiques à l'œuvre dans le domaine agricole, et par conséquent, améliorer l'accompagnement des professionnels et de leurs partenaires.

L'Observation de l'économie et des territoires, de par son expérience de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'information, facilitera cette mutualisation puisqu'il centralisera et exploitera les données dans le respect de l'intérêt général. Cette observation mutualisée de l'agriculture se traduira concrètement par :

- Le traitement et l'exploitation des données à différentes échelles géographiques
- Leur confrontation à d'autres sources de données (dynamiques démographiques, économiques et territoriales)
- La mise en place d'indicateurs partagés, actualisables, sous formes de statistiques, de graphiques ou de cartes

- La mise en place d'un tableau de bord départemental auquel sera adossé un atlas réalisé à l'échelle des communautés de communes ou d'agglomération
- La valorisation de ces travaux sous forme de couches SIG, intégrables dans les applications WebSIG déployées par l'Observatoire
- Une accessibilité aisée et sécurisée à ces informations pour chacun des signataires via la plateforme Pilote41.fr

La signature de cette convention relève d'une ambition partagée avec comme objectif commun d'assurer la durabilité de l'agriculture dans un monde en perpétuelle évolution et adaptation à son environnement.

**I
N
V
I
T
A
T
I
O
N**

- **La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher**, représentée par Monsieur Philippe NOYAU, Président
 - **La Direction départementale des territoires de Loir-et-Cher**, représentée par Madame Estelle RONDREUX, Directrice départementale des territoires
 - **La Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine**, représentée par Monsieur Pascal CORMERY, Président
- Et
- **L'Observatoire de l'économie et des territoires**, représenté par Monsieur Maurice LEROY, Président

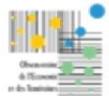
Ont le plaisir de vous convier à :

la signature d'une convention partenariale quadri partite sur la

MISE EN PLACE D'UNE OBSERVATION MUTUALISÉ DE L'AGRICULTURE

**LUNDI 26 NOVEMBRE 2018
À 10H00**

Salle Sologne
Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher



Informations complémentaires :

fabrice.ginalhac@loir-et-cher.chambagri.fr

c.lefert@observatoire41.com